

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2021 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du quatorze juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire à l'office du tourisme, le vingt-deux juin deux-mille-vingt et un, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Jacques Martin, 1^{er} adjoint

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. Albert OLIVERO, Maire, ayant donné pouvoir à Mme PIGEARD, M. WALTHER ayant donné pouvoir à M. DESDIER, M. ZURCHER ayant donné pouvoir à M. PARENTE, M. GOTAB, ayant donné pouvoir à M. MARTIN.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. MARTIN ouvre la séance en excusant M. OLIVERO absent étant souffrant.

1. Demande de subventions FRAT 2021

Le 1^{er} adjoint présente la délibération. Il présente le projet d'acquisition d'un tractopelle pour les services techniques ainsi que d'une étrave. Il précise que suite à la demande de DETR 2021, l'Etat a alloué 63 500€ pour cette opération. La commune sollicite la Région pour finaliser le plan de financement et pouvoir acquérir cet outil indispensable aux équipes.

M. le 1^{er} adjoint propose de solliciter du FRAT 2021 pour cette acquisition.

Le conseil municipal valide cette demande de subvention à l'unanimité

2. Demande de subventions FODAC 2021

Le 1^{er} adjoint présente aux conseillers municipaux la demande de subvention au titre du FODAC 2021.

La commune a intégrer plusieurs opérations dans cette demande, dont l'acquisition d'un véhicule utilitaire, l'acquisition de nouvelles jardinières pour le fleurissement, du matériel pour la viabilité hivernale (fraise à neige, ...) et du mobilier pour la piscine et l'espace bien-être.

La commune sollicite la subvention la plus élevée possible soit 9 900€.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3. Demande de subventions études sentier du vertige

Le 1^{er} adjoint rappelle que la commune a lancé une étude de faisabilité pour la réalisation d'un sentier du vertige sur les Brecs. Un bureau d'étude a été retenu et l'étude devrait avoir lieu cet été.

La commune sollicite ses partenaires le plus largement possible pour financer cette étude.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

4. Maîtrise d'œuvre projet tyrolienne et demande de subventions

Le 1^{er} adjoint explique que la commune a lancé un marché pour retenir un bureau d'études pour le projet de tyrolienne sur la station.

La Commission d'Appel d'Offres a étudié les cinq dossiers reçus et a retenu, le bureau d'études ABEST INGENIERIE comme étant l'offre la mieux disante,

Pour financer cette étude, il convient de demande des subventions aux partenaires de la commune, notamment la Région, l'État, l'Europe, ...

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

5. Tarifs piscine - règlement intérieur SPA + POSS

Le 1^{er} adjoint explique que la commune envisage d'ouvrir l'espace bien-être pour l'été si tous les travaux sont achevés.

Il était nécessaire de délibérer sur les tarifs de cet espace, d'actualiser certains tarifs, et de créer les tarifs d'accès au bassin pour les scolaires de la vallée. Pour finaliser ce dossier une convention partenariale avec l'inspection d'académie est signée par le Maire pour organiser la natation scolaire sur la piscine du Sauze.

Mme PIGEARD explique que la commission municipale a décidé de faire payer l'accès au bassin pour les cycles scolaires. La participation de 500€ par cycle de natation est symbolique eu égard aux frais de fonctionnement de l'établissement, à la présence du personnel et aux plages horaires bloquées par les écoles.

La commune a également intégré l'espace bien-être dans le POSS et mis en place un nouveau règlement intérieur pour l'établissement.

Une convention de partenariat est également conclue avec le SDIS 04, qui forme et recycle les agents de la piscine chaque année aux techniques de secours.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

6. Front de neige du Super Sauze

Le 1^{er} adjoint présente la délibération.

Il explique que les commissions de travaux ont demandé au bureau d'études AEV de retravailler le plan aval afin :

- de garantir une circulation piétonne sur tout le linéaire de la route du front de neige aussi bien sur le projet amont (entre le Brec et la caisse des remontées mécaniques) que sur la partie aval (bande piétonne entre chaussée et stationnement en résine de couleur ocre)
- de positionner l'aire de stationnement des bus et l'aire de retournement en entrée de station
- de créer le maximum de places de stationnement,
- de décaler l'aire de camping-car au plus près des réseaux,
- d'étudier l'augmentation des dimensions du passage skieur pour garantir un accès sécurisé, et d'étudier la réalisation d'un passage skieur en structure bois pour éviter les hausses du prix de l'acier et le surcoût lié à l'ovoïde,
- d'abandonner le passage piéton entre l'Ourson et les Mèlèzes compte tenu des conditions imposées par la copropriété des Mèlèzes,

Ces modifications entraînent un surcoût par rapport au projet initial et la commission des travaux a souhaité rechercher les économies possibles notamment sur la réalisation des sanitaires et de la salle hors sac.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement en matériaux, il ne sera pas possible de réaliser l'intégralité de la tranche 2 cette année. Les élus ont souhaité affermir une partie de l'aménagement aval afin de réaliser les réseaux et les stationnements cet automne.

Il propose aux élus de valider les prestations supplémentaires éventuelles du marché correspondant à ces travaux et de valider le nouveau plan de financement compte tenu des modifications.

M. FABRE précise qu'il faut aménager le jardin public car la bordure est haute et il est nécessaire de sécuriser cet endroit. Quelques personnes ont chuté à cet endroit. Il précise que le Maire a prévu de faire un cordon de terre pour combler le trou.

Le 1^{er} adjoint fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7. Décision modificative n°1 au BP

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique au conseil municipal que suite à l'adoption du budget 2021, plusieurs modifications sont à apporter au BP

En effet, les amortissements des subventions ont été oubliés. Il convient de régulariser cette situation pour pouvoir passer cette écriture d'ordre budgétaire

Cette délibération permet également de corriger quelques erreurs dans la ventilation des articles d'amortissement et de ventiler les dépenses d'investissement de réseaux au profit du SDE04 sur les bonnes opérations.

Le 1^{er} adjoint fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8. Marché de travaux Goutta

Monsieur le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 25/05/2021 pour la rénovation des canalisations et d'adduction des captages de Goutta sur la commune d'Enchastrayes.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 18 juin 2021 pour l'ouverture des plis et le 22 juin 2021 pour l'analyse des offres, elle a étudié les dossiers reçus et a retenu, l'Entreprise AMCV de LA BATIE NEUVE pour un montant de **116 681.60€ HT**.

La rénovation du périmètre de protection du captage sera également renouvelée lors de ce chantier.

Le 1^{er} adjoint rappelle que la commune a déposé deux dossiers de demande de subvention auprès du département et de l'agence de l'eau pour ces travaux.

Il fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

9. Summer pass été 2021

Le 1^{er} adjoint présente la délibération concernant le renouvellement de la carte d'activité : Sauze Summer Pass pour la saison estivale 2021. Cette carte donne un accès illimité à des activités proposées par la commune et la Régie Ubaye Ski.

La commune propose l'accès au cinéma (2 séances) et à la piscine en accès illimité.

Mme PIGEARD demande que pour faire la promotion du VTT, il faudra étudier e concept soit décliné avec le VTT sur plusieurs station dans l'esprit d'un PASS VTT sur les stations de Pra Loup, Monclar, le Sauze.

Le 1^{er} adjoint fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

10. Subvention Ubaye Rallye Passion

M. Martin explique que l'association Ubaye rallye Passion a oublié de demander une subvention à la commune. Ils ont bénéficié d'une subvention l'année passée mais on oublié de faire la demande cette année.

Le 1^{er} adjoint propose de lui allouer une subvention de 1000€ compte tenu que l'intégralité de la somme prévue au budget n'est pas consommée. De plus, cette association organise la ronde historique, une manifestation automobile qui circule durant deux jours sur notre commune au mois de septembre. Considérant que cette manifestation participe à la promotion de notre territoire, les élus valident exceptionnellement cette demande.

Le 1^{er} adjoint fait procéder au vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

11. Rapport sur l'eau 2020

Le 1^{er} adjoint rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

La commune rédige ce rapport qui reprend des indicateurs de qualité et des informations sur la distribution de l'eau potable. Il est par ailleurs mis en ligne sur le SISPEA. (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport

12. Questions diverses

- **Demande de Pra-loup vacances sur un partenariat pour la piscine**

Les élus sont d'accord pour faire un essai de partenariat avec cette société.

- **Véhicule devant propriété Antonacos**

M. ARGENTANO donne lecture des textes juridiques permettant de mettre un véhicule « épave » et demande à ce que ce véhicule soit enlevé.

- **Effondrement de la route de la Conchette**

M. ARGENTANO explique que l'effondrement de la route s'accroît sur la route de la Conchette. Il précise que la situation est aggravée depuis les fortes pluies de ce printemps.

Il demande qu'une étude soit diligentée pour étudier ce glissement, car la route coté Barcelonnette est en très mauvais état et il craint qu'en cas de glissement le quartier de la Conchette soit isolé.

- **Immeuble le Brec**

M. Fabre a rencontré le propriétaire du Brec qui lui a précisé qu'il avait des acquéreurs potentiels intéressés pour faire des logements dans le bâtiment.

- **Création d'un comité des fêtes**

L'idée de créer un comité des fêtes est étudiée par Emilie Beysson et Louis Parente. L'objectif serait de dynamiser les animations sur la commune. La création d'une association pourrait être étudiée qui pourrait gérer une fête foraine, un festival de cirque, un concours de boules, ...

Mme Pigéard trouve l'idée intéressante mais alerte sur le manque de bénévoles disponibles et impliqués pour organiser de tels projets. Un rapprochement avec l'association des commerçants pourrait être étudiée.

- **Distributeur de billets**

Mme Pigéard regrette la perte du DAB dans la galerie du Sauze. Elle demande si une solution peut être trouvée. M. Martin explique que la mise aux normes du DAB était trop onéreuse. Une solution de retrait d'espèces chez un commerçant est étudiée.

L'agence postale peut également faire le retrait d'espèce moyennant la location d'un TPE mais les horaires d'ouverture de l'agence postale sont restreints et ne répondront peut-être pas aux besoins de la clientèle.

- **Déchets verts**

Mme PIGEARD trouve que les déchets verts s'accumulent sur les bas cotés et les talus sur toute la commune.

Mme PIGEARD pense que des plateformes de compostage peuvent être intéressantes pour limiter cet impact.

M. PARENTE estime que soit la commune réalise un enclos pour les déchets verts et que les services techniques le vident régulièrement à plan la croix, soit il faut investir dans des bennes et un véhicule empirol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30



Le Maire,

Albert OLIVERO